



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 21 juin 2017

GESTION DE L'EAU Limitation des usages

La préfète de la Vienne vient de signer, en complément des mesures déjà en vigueur, un arrêté concernant la gestion et la limitation des usages de l'eau.

Ces mesures sont justifiées par :

- le déficit hydrique cumulé constaté dans le département de la Vienne depuis le mois de juillet 2016 qui a fortement accéléré la décharge des nappes et rivières, affectant ainsi l'équilibre de nombreux bassins versants,
- la pluviométrie constatée dans le département depuis l'automne et au cours de l'hiver qui n'a pas suffi à recharger les nappes et les rivières,
- la canicule de ces jours-ci.

Les prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole réalisés en forage et en cours d'eau sont interdits sur l'ensemble du département de la Vienne entre 10 heures et 19 heures, à compter du jeudi 22 juin 2017.

Ces mesures ne s'appliquent pas à l'irrigation réalisée à partir des réserves et plans d'eau déconnectés du milieu, remplis par des prélèvements hivernaux n'ayant actuellement pas d'impact sur le milieu. Certains cas particuliers sur le plan technique, comme le goutte à goutte, sont également dispensés.

Ces mesures resteront en vigueur tant que les conditions météorologiques subsisteront, et au plus tard jusqu'au 31 octobre 2017.

Il convient également d'appeler tous les citoyens à une gestion économe et mesurée de l'eau dans ce contexte, la mobilisation de tous les usagers doit permettre de retarder un étiage sévère susceptible de toucher l'ensemble des usagers.

Enfin, pour rappel le remplissage des plans d'eau et les manœuvres de vannes sur les cours d'eau sont interdits sur tout le département depuis le 12 avril 2017.

Tous les arrêtés des prélèvements d'eau pour le département de la Vienne sont consultables dans les mairies des communes concernées ainsi que sur le site Internet de la préfecture de la Vienne. (<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>)

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09